



### Atelier No 1 J.-J. Van Vlasselaer

Monsieur le Président de séance, j'ai l'honneur de vous présenter les réflexions synthétisées du groupe de travail N° 1 qui portait essentiellement sur les législations linguistiques et leurs applications.

Cette synthèse se fera sous la forme suivante.

1. une très courte introduction
2. le résumé qui se fera en trois parties
  - a. une description objective courte des 14 présentations
  - b. une synthèse conceptuelle
  - c. quelques propositions qui en découlent
3. conclusion en forme de note personnelle

#### 1. Introduction

Il y a la logique de guerre, il y a la logique de paix. Ce qui a rassemblé les participants à ce congrès, c'est bien la logique de paix. Je crois que c'est fondamental. Il s'agit d'un état d'esprit. Celui du dialogue, rencontre double, dans le sens ethymologique, de la ratio et du langage. Celui de la rencontre avec l'autre. Celui de l'intégration de la différence. Celui de la volonté envers la diversité linguistique.

Dans cet esprit là, dans notre groupe de travail – remarquablement homogène dans sa présence et constant dans le nombre élevé de participants, participation d'ailleurs à un très haut niveau – il y a eu courtcircuitage du langage dualiste, une volonté de dépassement de la simplification, de tout réductionnisme (dans ses vues sur la société e.a.) de tout folklorisme, de toute banalisation. On le sait, les clichés culturels sont les pires ennemis de l'ouverture à l'autre. Nous nous sommes donc rangés du côté d'un Edgar Morin qui décrit la vie et la nécessité scientifique comme une complexité bien souvent paradoxale. C'est pourquoi nous avons souvent eu recours au mots de "nuanciation", de modulation, de variations, même du néologisme "variationisme". Ce

qui répond aussi à la notion de “fluidité” dont nous avait parlé notre collègue Khubchandani.

Et dans ce groupe de travail qui devait s’occuper d’une des matières les plus sèches qui soient, “les législations”, le sujet même s’est inscrit dans des contextes, des meta-contextes riches, humains, ce qui répondait à sa façon à une pensée écologique, une approche holistique bien nécessaire pour répondre aux problèmes auxquels nous nous attaquons.

Parce que le langage, ici, n’était pas, non plus, traité comme un objet, une commodité, mais comme ce que j’appelle la “cristallisation” de la culture et que notre ami Jerzy Smolicz appelle la “valeur-clef” de la culture

Enfin, notre monde change à une vitesse multipliée: Miquel Siguan nous l’a rappelé jeudi soir en petit comité: Linguapax a été pensé il y a 12 ans à Kiev. En ces 12 ans il y a eu de profondes modifications. Dans 12 ans il y en aura d’autant plus. “L’avenir est de l’ordre de l’improbable” (encore, E. Morin). Et comme nous l’a suggéré Robert Dunbar: donnons aux langues, qui ont connu une longue histoire, un long avenir. Et restons à tout instant comme l’a dit le Zeneyp Beykont, “vigilants”. Cette vigilance qui fera de tous ces sociolinguistes des politiciens – dans le sens noble du terme, fait bien partie de Linguapax.

## 2. Résumé

### a. statistiques:

- 14 présentations se sont données dans le cadre du groupe de travail N° 1.
    - 3 provenaient d’Amérique du Nord, 7 d’Europe, 2 d’Asie, 1 d’Afrique et 1 d’Amérique latine.
  - De cet ensemble,
    - 2 ont été données en catalan
    - 2 en castillan
    - 1 en français
    - 9 en anglais
  - Tous, avec plus ou moins de rapport étaient liés au domaine politico-legal; deux des présentations étaient faites par des spécialistes du droit, trois étaient d’une nature générale, neuf étaient – ce que j’appelle – des études de cas (portant sur, l’un le pays basque, l’autre la Catalogne, d’autres sur la Colombie, sur les États baltes, sur la Macédoine, sur des républiques russes comme Tyva et Khakassia....).
1. Jean Claude Corbeil a ouvert l’horizon par une réflexion large sur la concurrence linguistique mondiale.
  2. Virginia Unamuno s’est penchée sur la charte européenne des langues régionales et minoritaires pour en montrer les incidences sur les législations et les politiques de différents pays.
  3. Zeynep Beykont a donné l’historique de l’évolution de l’attitude américaine par rapport à l’anglais comme langue nationale.

4. Alekssandra Gjirkova a dévoilé la plaie qu'a ressentie la Macédoine sous la pression de pouvoirs extérieurs dans sa relation avec la langue albanaise.
5. Tamara Borgoyakov a comparé deux modèles de politique linguistique portant les conséquences de l'éclatement de l'empire soviétique.
6. Robert Dunbar s'est surtout intéressé au suivi de lois linguistiques, à partir de cas précis au Canada et au Royaume Uni pour tirer des conclusions sur le plan international.
7. Mujawaki Hiroyuki a fait une étude de terrain dans les différents territoires conquis par le Japon et les conséquences linguistiques de l'impérialisme nippon.
8. Paula Kasares a donné en détail les cinq statuts officiels sous lesquels la langue basque subit sa destinée contemporaine.
9. Lluis de Yzaguirre a lancé un vibrant appel pour un bilinguisme non manipulé en pays catalan.
10. Alfred Matiki a démontré comment l'exclusion linguistique au Malawi est une conséquence continue du colonialisme britannique.
11. Angel Pachev a réfléchi sur les tendance européanisantes de la diversité linguistique.
12. Uldi Ozolins a dressé un éblouissant tableau de la situation linguistique complexe dans les pays baltes et a donné ses suggestions de solution au maintien des trois langues.
13. Maria Trillos a cloué tout le monde au sol par sa brillante description de l'approche linguistique de la Colombie.
14. Finalement, Snetzana Trifunovska a fait un complet et clair exposé sur les aspects légaux internationaux ayant trait à la protection des minorités linguistiques. Maintenant nous savons tout sur les lois "douces" et "dures". Et nos rencontres ne pouvaient mieux se terminer.

## **b. synthèse**

### **b1. Réflexions sur la loi**

\* Il n'y a pas d'égalité des droits linguistiques en Europe et cela ne doit pas nécessairement être ainsi, c. à d. les mêmes mesures ne peuvent être prises pour toutes les langues pour un ensemble de raisons.

\* Ce qui est fondamental, c'est que toute loi doit renforcer le faible. La protection du plus faible est une priorité.

\* Ceci dit, les droits linguistiques doivent tenir compte  
– du principe de diversité (principe d'ouverture)

- du principe de territorialité (principe de modulation)  
- du principe d'urgence (principe chronologique)  
et doivent se mesurer à l'éthique proposée par Linguapax ou ce que Linguapax représente.

\* Il faut noter que dans sa mise en pratique, toute politique, toute législation linguistique crée un nouvel équilibre, c. à d. un nouveau déséquilibre, qui permet, bien sûr, à la société à évoluer.

\* Il faut faire une différence entre politique linguistique et législation linguistique.

\* Une législation politique est nécessaire pour une relecture du pouvoir.

## **b2. Réflexions sur le pouvoir:**

\* A travers les ¾ des présentations passait, en filigrane, une constante: celle du pouvoir et de ses inégalités; les relations de pouvoir, des plus historiquement ancrées à celles du colonialisme, à celles de toutes les formes d'impérialisme, militaires et/ou économiques, passées, présentes. Et qui créent des communautés d'exclus, des êtres marginalisés, d'"aliénés", dont Sartre avait si bien parlé.

\* De là, la réflexion que le droit linguistique s'inscrit dans les droits de la personne.

\* De là aussi, la réflexion que ce droit linguistique doit s'inscrire dans un ensemble plus large qui est celui du droit à l'éducation (dont la base est, bien sûr, la langue maternelle) et qui est en réseautage complet avec les autres domaines qui représentent les fonctions de la société comme l'administration, le commercial...

## **b3.**

Une fois ces deux concepts éclaircis, mis en évidence, le groupe de travail a identifié, sur proposition de Uldis Ozolins, les situations spécifiques suivantes:

I. celles qui concernent les minorités historiques du genre européen (basque, catalan, fries, gaelic,...);

II. celles des langues maternelles marginalisées;

III. celles qui présentent un multilinguisme répandu (comme dans les pays africains où des individus parlent jusqu'à 12 langues...);

IV. celles qui sont les conséquences bien spécifiques de situation impérialistes;

V. celles qui représentent un arrangement politique imposé de l'extérieur (Macédoine);

VI. celles qui proviennent des immigrations (si mal résolues en Europe...);

VII. celles qui portent sur les communautés diasporiques (virtuelles)...

Sur ces sept cas différents, l'intervention sociolinguiste, légale et ultimement politique produit un cycle de transformation suggéré par J.C. Corbeil et qui s'articule comme suit.

I. une société existante dont le jeu de pouvoir crée des inégalités, dont la source est le muselage linguistique sous une forme ou l'autre;

II. l'intervention se situe au niveau du statut des langues (par la description aussi des effets de la relation des langues sur la société et sur les individus);

III. des ressources mis à la disposition (politique, législatives) et mis en pratique, suivies pour que le processus de rééquilibrage se fasse;

IV. une société modifiée où il y a transition de langues avec plus de pouvoir passent à des langues avec moins de pouvoir. Ces transitions linguistiques ressemblent de près – comme nous l'a dit J.Claude Corbeil – aux transitions démocratiques.

#### **b4.**

Le groupe de travail a voulu relever dans ces processus, que ceux-ci soient de transformation, d'aliénation, les faits suivants :

I. l'impact sur l'être humain, l'individu, l'impact sur la vie quotidienne;

II. qu'il ne faut pas, dans cette dynamique de transformation oublier le point de vue du linguiste-documentaliste qui se doit de décrire toute langue pour en préserver toute l'information et ainsi en garder toute l'histoire;

III. qu'il faut, pour que cette dynamique réussisse pleinement, ne pas oublier d'éduquer les parents, les enseignants, les psychiatres, les juges, les politiciens....;

#### **c. Tout ceci nous a amené à quelques recommandations comme**

##### **c1. Études:**

I. une recherche sur l'impact qu'ont les relations de pouvoir sur le potentiel linguistique des êtres humains.

II. une étude comparative sur les conséquences de l'impérialisme sous toutes ses formes passés et présents – sur le champ linguistique (compétence et performance) et communicationnel des "vaincus".

##### **c2.**

que Linguapax prenne une position nette et critique en faveur de certaines chartes/lois internationales (comme la Charte des droits des minorités; loi sur les immigrés...) et devienne la force première derrière la Déclaration universelle des Langues.

##### **c3.**

que Linguapax signe des accords entre des organismes comme l'Académie africaine des Langues et soutienne l'apprentissage des langues autochtones là où c'est possible. Les droits de la personne à l'éducation à travers les langues autochtones mérite cette intervention spécifique par Linguapax.

Enfin, et ce sera ma conclusion, à partir d'une remarque de Zeynep Beykont et d'une réflexion de Robert Dunbar. "Il faut aussi montrer au monde ce qui marche", les domaines de réussite. Et cela ne se trouve pas nécessairement dans notre arrière-cour, c. à d. dans notre aire culturel.

Ainsi avons-nous entendu mentionner des expériences africaines (comme au Nigéria), et surtout, dans l'exposé de Maria Trillos, l'extraordinaire leçon de civilité d'un pays, la Colombie, où l'on s'attendait pas nécessairement d'une attitude humaniste par rapport à la multitude de langues autochtones.

Cet apprentissage à partir de l'autre s'appelle l'altérité (otherness). C'est l'autre qui nous permet notre identité. Cette multiplicité différentielle qui s'articule petit à petit. A l'écoute de l'autre. Dans le dialogue. Par la logique de paix. La paix par la langue libérée de l'autre. Linguapax.